

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 10/07/2025

ID : 007-200039808-20250701-2025_07_014-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 1^{er} Juillet 2025

Convocation du 24 juin 2025

N° 2025_07_014

Objet : Jeunesse - Renouvellement de la convention partenariale avec le collège Henri Ageron pour l'année scolaire 2025-2026

Le 1^{er} juillet 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, , Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO

Pouvoirs : Nicolas CLEMENT à Carole VANESSE, Max DIVOL à Nathalie VOLLE, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : 35 abstention :

Guy Clément, vice-président en charge de l'action sociale, de l'enfance et de la jeunesse, rappelle que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et des diagnostics partagés par l'Education Nationale, la Caisse d'Allocation Familiale, les acteurs jeunesse du territoire et le service jeunesse de la communauté de communes, le conseil communautaire a validé par délibération N°2024_05_017 du 28 mai 2024, la signature d'une convention avec le collège Henri Ageron pour l'année scolaire 2024-2025, afin de monter un schéma d'action cohérent auprès des jeunes du territoire.

Considérant la réussite du partenariat durant l'année scolaire passée, il est proposé de poursuivre cette collaboration pour l'année scolaire 2025-2026 et d'approuver dans ce cadre, la convention de renouvellement partenariale à intervenir avec le collège Henri Ageron.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention à intervenir avec le collège Henri Ageron pour l'année scolaire 2025-2026.

Autorise, le Président à signer ladite convention.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY